



Protocole en cas d'alarme

Dans tous les cas restez calme, le bon sens l'emporte sur les règles.

« sûr, rapide, sensé »

ALARME		
<i>Restez calme !</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SMS en premier ➤ message téléphonique ensuite Ecouter le message jusqu'au bout puis valider : « 1 » je viens, « 2 » je ne viens pas Cette étape est primordiale pour le CI ¹ afin de connaître le nombre de SP présents	
ENGAGEMENT	Equipement au local	Equipement à la maison
<i>Réfléchir puis agir</i>	Se déplacer jusqu'au local de votre village Pas de dérogation à la LCR ²	S'équiper entièrement <i>Seules les bottes avec le logo feu sont admises³ (idem pour exercices)</i>
	S'équiper entièrement <i>Seules les bottes avec le logo feu sont admises³ (idem pour exercices)</i>	Se déplacer jusqu'au local de votre village Pas de dérogation à la LCR ²
AU LOCAL		
<i>L'intervention définit le matériel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les ordres du CI ou des officiers présents • Enclencher les radios sur canal 6 et demander les instructions au CI • Embarquer dans les VHC du FEU (VHC complets en SP sinon demander au CI) • VHC privé avec crochet de remorquage, prendre un engin • Regrouper un maximum les SP dans les VHC privés 	
DÉPLACEMENT	VHC du FEU	VHC Privés
<i>Aller vite c'est bien, arriver au sinistre c'est mieux</i>	Course urgente = Feux bleus et sirène enclenchée (22h – 5h du matin feux bleus uniquement. Enclenchement de la sirène pour être prioritaire) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Annoncer à la radio : départ VHC TP avec 2 SP ou VHC PR avec 3 SP (pas besoin de quittance, enregistrement du CR) ➤ Annoncer le départ au CEA (CI) 	Pas de dérogation à la LCR ² Y compris avec remorque
SUR LIEU INTERVENTION	VHC du FEU	VHC Privés
<i>Garantir l'accès aux forces d'intervention</i>	Attendre ordre du CI pour connaître l'emplacement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Annoncer arrivée au CEA (CI) 	<u>VHC avec remorque</u> , demander au CI (idéalement par radio) l'utilisation du matériel <u>VHC Privés</u> , se garer à bonne distance du lieu en laissant le chemin d'accès pour les renforts (Camions du CR, ambulances, police, etc...) <i>laissez vos clés sur le contact au cas où on devrait déplacer votre VHC</i>
ANNONCE AU CI	Porteurs PR	NON-PR
<i>Chaque mission est quittancée</i>	Les porteurs PR passe par le VHC PR pour s'équiper d'un appareil (tant qu'il y en a ensuite s'annoncer au CI) La première équipe prend tout le matériel nécessaire pour un sauvetage. Puis vont s'annoncer au CI	S'annoncent au CI
RÉTABLISSEMENT		
<i>À améliorer, positif, les sentiments de chacun</i>	Sur ordre du CI le rétablissement est effectué Un débriefing a lieu avec les intervenants Seul le CI ordonne le licenciement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Annoncer fin de l'intervention au CEA (CI) 	

¹ CI : Chef d'intervention

² LCR : Loi sur la circulation routière

³ ou



Fribourg, le 16 novembre 2012

« PRESTO-SP »

Consignes concernant l'alarme téléphonique par eAlarm

- 1. Marche à suivre pour un raccordement téléphonique fixe (analogique, ISDN ou Voip) ou mobile (Natel, Androïde ou iPhone)**
 - Le raccordement d'un numéro de téléphone fixe sur le réseau de mobilisation de l'ECAB ne demande pas d'installation particulière chez l'abonné. Il est toutefois recommandé d'installer au minimum un appareil pouvant fonctionner sans alimentation électrique et branché directement sur la prise murale.
 - Programmer dans le répertoire de vos appareils le numéro d'appel avec un texte d'identification (« ALARME-SP », par ex.) provenant des postes de mobilisation du CEA ou du PPS de Fribourg, à savoir : (+41) 848 325 276 ou 0848 325 276.
- 2. Comportement en cas d'alarme ou d'essai d'alarme**
 - Ecouter le message d'alarme jusqu'au bout.
 - Il est nécessaire de quittancer le message en appuyant sur la touche 1 (pour « j'interviens sur le sinistre » ou « j'ai bien reçu l'essai d'alarme » ou la touche 2 « je ne suis pas disponible »).

Remarques :

 - L'officier de piquet quittance par téléphone dans les 7 minutes au CEA la prise en charge de l'intervention.
 - Si le sapeur-pompier ne répond pas (absent ou occupé), il recevra une 2^{ème} alarme quelques minutes plus tard.
- 3. Marche à suivre pour réception des SMSprio**
 - Un SMS flash (visible de suite sur l'écran de l'appareil) et un SMS normal (qui peut être consulté dans le menu de réception des SMS de votre appareil) sont envoyés pour chaque alarme.
 - Programmer dans le répertoire de vos appareils le numéro d'appel avec un texte d'identification (par ex « ALARME-SP ») provenant des postes de mobilisation du CEA ou du PPS de Fribourg, à savoir : (+41) 79 252 76 32.
 - Il est possible de quittancer le message en renvoyant un SMS, p.ex. « 2 » (je ne suis pas disponible).
- 4. Comportement suite au déclenchement de l'alarme générale de la protection civile ou de l'alarme eau**
 - Les sapeurs-pompiers se rendent immédiatement en caserne ou du local du feu, écoutent la radio publique et le récepteur radio des sapeurs-pompiers. Ils se conforment aux indications des Autorités pour autant que leur mission prioritaire le permette.

En cas de problème, appeler Swisscom (Suisse) SA à Fribourg aux heures de bureau par tél. au No 0800 835 772, ou par e-mail : sl.sea@swisscom.com ou l'Inspection cantonale des sapeurs-pompiers par tél. au No 028 305 92 65, ou par e-mail : jcsp@ecab.ch
Les instructions concernant l'alarme téléphonique SMT^{NT} sont abrogées dès le 1^{er} janvier 2013.